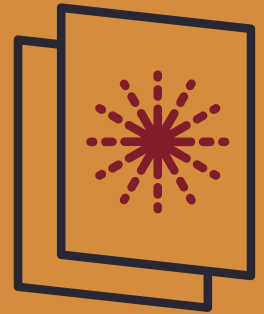




Gouvernement fédéral

Introduction

Le sous-groupe de travail fédéral a été créé en septembre 2020 pour guider la création de la composante fédérale du Plan d'action national, c'est-à-dire la Voie fédérale concernant les femmes, les filles et les personnes 2ELGBTQQIA+ autochtones disparues et assassinées.



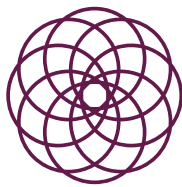
Faits saillants et progrès réalisés

Création de la Voie fédérale

- ★ La Voie fédérale est le moyen que propose le gouvernement du Canada pour mettre fin à la violence envers les femmes, les filles et les personnes 2ELGBTQQIA+ autochtones. Il s'agit également de la contribution du gouvernement fédéral au Plan d'action national.
- ★ La Voie fédérale emprunte une approche globale et holistique pour remonter jusqu'à la source de la violence, et expose les grandes lignes des engagements concrets et des actions qui seront entreprises dans quatre secteurs clés :



Culture



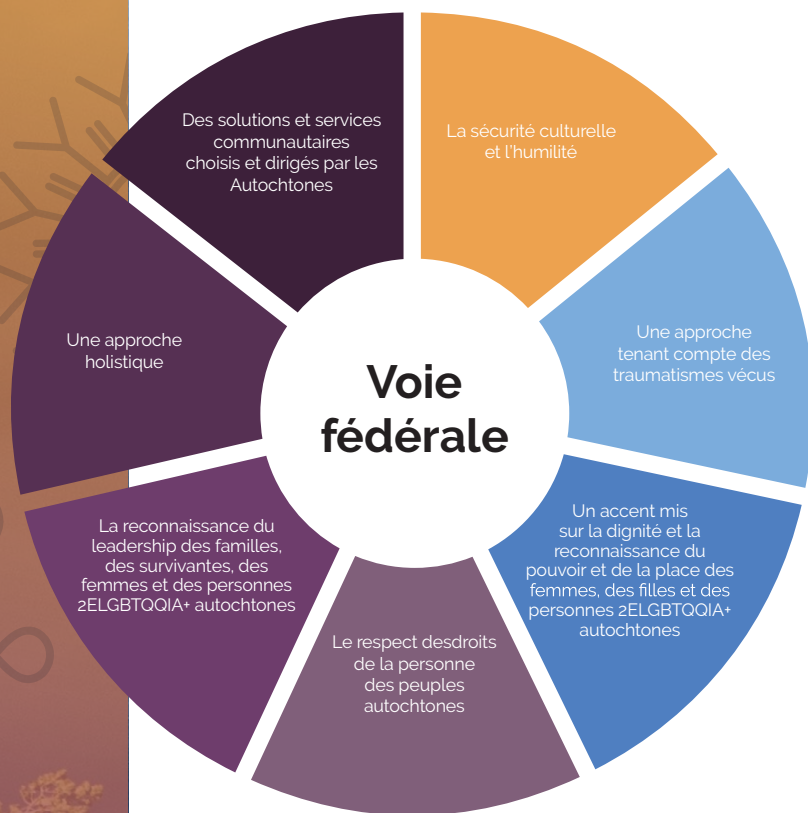
Santé et bien-être



Sûreté et sécurité des personnes



Justice



- ★ Plus particulièrement, le budget de 2021 prévoit des investissements historiques pour lancer la mise en œuvre de la Voie fédérale et pour soutenir concrètement la lutte à la violence envers les femmes, les filles et les personnes 2ELGBTQQIA+ autochtones. Le gouvernement du Canada a proposé un investissement de 2,2 milliards de dollars sur cinq ans et de 160,9 millions de dollars pour les années subséquentes afin de réagir à cette tragédie. En outre, plus de 18 milliards de dollars seront investis au cours des cinq prochaines années afin d'améliorer la qualité de vie des personnes qui vivent au sein des communautés autochtones et leur ouvrir de nouvelles possibilités.
- ★ Les intérêts des femmes, des filles, des personnes 2ELGBTQQIA+, des survivantes, des familles et des communautés autochtones sont au cœur de ces engagements et de la mise en œuvre des initiatives qui en découlent.

- ★ La Voie fédérale s'appuie sur des principes de mise en œuvre qui transformeront ces engagements en actions concrètes et préventives, notamment :
 - ★ Le respect des droits de la personne des peuples autochtones;
 - ★ La reconnaissance du leadership des familles, des survivantes, des femmes et des personnes 2ELGBTQQIA+ autochtones;
 - ★ Une approche holistique;
 - ★ Des solutions et services communautaires choisis et dirigés par les Autochtones;
 - ★ La sécurité culturelle et l'humilité;
 - ★ Une approche tenant compte des traumatismes vécus;
 - ★ Un accent mis sur la dignité et la reconnaissance du pouvoir et de la place des femmes, des filles et des personnes 2ELGBTQQIA+ autochtones.

Aperçu de la mobilisation

- ★ La Voie fédérale a vu le jour grâce à un processus de mobilisation itératif qui repose sur la participation d'un grand nombre de partenaires comme des familles, des survivantes, des femmes et des personnes 2ELGBTQQIA+ autochtones, des représentants d'organismes communautaires, des gouvernements et des organisations autochtones, des anciens commissaires de l'Enquête nationale, des représentants des provinces, des territoires et de plus de 20 ministères fédéraux.



- ★ Le sous-groupe de travail fédéral collabore avec la structure organisationnelle établie dans le cadre du Plan d'action national, qui est dirigée par des Autochtones et qui a été créée pour guider la mise sur pied du Plan d'action national. Cette structure comprend un groupe de travail cadre, le Cercle national des familles et des survivantes et huit sous-groupes de travail distincts, qui traitent des questions relatives aux Premières Nations, aux Inuits, aux Métis, aux personnes 2ELGBTQQIA+, aux milieux urbains, aux données, au gouvernement fédéral et aux gouvernements des provinces et des territoires.
- ★ Les ministères fédéraux ont aussi leurs propres structures de mobilisation, qui peuvent prendre la forme de conseils consultatifs ou de tables de concertation. Ces mécanismes de consultation ont permis une collaboration avec des partenaires autochtones sur les initiatives proposées dans la Voie fédérale.
- ★ Cette mobilisation permet de garantir que la Voie fédérale soit inclusive et holistique, et qu'elle prenne en compte les points de vue, les particularités et les besoins divers et spécifiques des Autochtones qui vivent d'un bout à l'autre du pays.

Priorités et prochaines étapes

- ★ La Voie fédérale est un document évolutif réalisé en collaboration avec les Autochtones, qui sera continuellement adapté en fonction des besoins et des priorités qui se dessineront.
- ★ Le travail avec les partenaires provinciaux, territoriaux et autochtones se poursuivra afin de mettre sur pied un plan de mise en œuvre des initiatives présentées dans la Voie fédérale.

- ★ Les prochaines étapes consisteront à :
 - ★ mettre sur pied un plan de mise en œuvre d'ici le mois de juillet 2021;
 - ★ faire adopter l'ébauche du plan de mise en œuvre par la structure organisationnelle du Plan d'action national et par les autres partenaires en juillet/août 2021;
 - ★ finaliser et lancer le plan de mise en œuvre à l'automne 2021.

Observations finales

Le gouvernement fédéral demeure résolu à continuer de travailler avec ses partenaires pour mettre fin à la violence envers les femmes, les filles et les personnes 2ELGBTQQIA+ autochtones, et considère que la création et la mise en œuvre de la Voie fédérale constitue un grand pas dans cette direction.

Seule une approche concertée à l'échelle du gouvernement et du pays pourra mettre fin à cette tragédie nationale. Ce sont tous les paliers de gouvernement et tous les Canadiens d'un océan à l'autre qui devront mettre la main à la pâte.

Membres

Le sous-groupe de travail fédéral est composé de représentants des Premières Nations, des Inuits et des Métis, ainsi que de sous-ministres adjoints des ministères fédéraux suivants : Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada, Femmes et Égalité des genres Canada, Emploi et Développement social Canada, Sécurité publique Canada, Justice Canada, Patrimoine canadien, Services aux Autochtones Canada, Statistique Canada et la Gendarmerie royale du Canada.